

## INVITATION AUX 38<sup>èmes</sup>

# CHAMPIONNATS SUISSES INDIVIDUELS SENIORS

Le CTT Delémont a le plaisir de vous inviter à participer aux 38<sup>èmes</sup> Championnats suisses individuels seniors.

<b>Date</b>	samedi/dimanche, 4 et 5 mai 2024	
<b>Lieu</b>	Centre sportif de la Blancherie, Rue de la Blancherie 4, 2800 Delémont	
<b>Organisation</b>	CTT Delémont	
<b>Direction du tournoi</b>	Frank Squillaci	
<b>Juges-arbitres</b>	Olivier Schwab, Patricia Maiz Calle (suppléante)	
<b>Jury</b>	Représentant ANJTT Membre CO CTT Delémont JA, sans droit de vote	
<b>Tables</b>	16 tables DONIC Compact	
<b>Balles</b>	Donic P40+*** blanche	
<b>Séries organisées</b>	Simples dames O40, O50, O60, O65, O70, O75, O80, O85, O90 Simples messieurs O40, O50, O60, O65, O70, O75, O80, O85, O90 Doubles dames O40, O50, O60, O65, O70, O75, O80, O85, O90 Doubles messieurs O40, O50, O60, O65, O70, O75, O80, O85, O90 Mixte O40, O50, O60, O70	
<b>Horaire (provisoire)</b>	<b>samedi, 4 mai 2024</b>	<b>dimanche, 5 mai 2024</b>
	13h00: Ouverture de la salle	8h30: Ouverture de la salle
	13h40: Discours de bienvenue	9h10: Discours de bienvenue
	14h00: Début des séries doubles	9h30: Début des séries simples
<b>Tirage au sort</b>	Mercredi 24 avril, en ligne	
<b>Planification</b>	Les participants sont priés de noter que les séries seront planifiées comme suit: tous les <b>doubles</b> se joueront le <b>samedi 4 mai</b> et tous les <b>simples</b> se joueront le <b>dimanche 5 mai</b> .	
<b>Participant(e)s</b>	La manifestation est ouverte aux joueurs (joueuses) des catégories O40 (né(e)s entre 1983 et 1974), O50 (né(e)s entre 1973 et 1964), O60 (né(e)s entre 1963 et 1959), O65 (né(e)s entre 1958 et 1954), O70 (né(e)s 1953 et 1949), O75 (né(e)s 1948 et 1944), O80 (né(e)s 1943 et 1939), O85 (né(e)s 1938 et 1934) et O90 (né(e)s 1933 et avant) <ul style="list-style-type: none"> <li>• qui possèdent une licence STT valable, sans mention «E»</li> <li>• de nationalité Suisse, mais avec autorisation de jouer dans un club étranger, au bénéfice d'une wildcard délivrée par la Direction STT</li> </ul> <p>Les dames <b>ne sont pas</b> autorisées à jouer dans les séries Messieurs.</p> <p>Les participant(e)s ne peuvent jouer que dans la série simple correspondant à leur classe d'âge. Si une série n'est pas organisée, les joueurs ou paires concernés peuvent jouer dans une classe d'âge inférieure. Les doubles peuvent être composés de joueurs (joueuses) de classes d'âge différentes. Dans ce cas, les paires intègrent la classe d'âge du joueur le plus jeune. Les participant(e)s ne peuvent jouer en double et en mixte que dans une seule classe d'âge (voir RS STT, art. 33.6).</p>	

<b>Mode de déroulement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toutes les rencontres se disputent en trois sets gagnants</li> <li>• A l'exception du double mixte qui se déroule directement par élimination directe, toutes les autres séries se déroulent selon la formule de tournoi mixte.</li> <li>• Conformément au RS STT, art. 380.3.1, le premier et le second de chaque groupe sont qualifiés et autorisés à jouer dans le tour final, disputé par élimination directe</li> <li>• Les mieux classés peuvent être placés directement pour le tour final</li> </ul>
<b>Titres</b>	Les quatre premiers (premières) de chaque série recevront la médaille officielle STT.
<b>Finances d'inscription</b>	Séries de simple CHF 10.00 par joueur (joueuse), séries de double CHF 7.00 par joueur (joueuse), taxe STT CHF 4.00 par joueur (joueuses). La finance d'inscription sera facturée aux clubs des participant(e)s.
<b>Inscription</b>	Seulement online jusqu'au <b>dimanche 21 avril 2024 à 23h59</b> sous le lien suivant:  <a href="https://pyngpong.info/championnats-suisse-seniors">https://pyngpong.info/championnats-suisse-seniors</a>
<b>Informations diverses</b>	Il est souhaitable que les joueurs (joueuses) desservent les compteurs. Une tenue conforme à l'art. 3.2.2 (Règlement pour les compétitions internationales) est obligatoire Les chaussures de sport avec semelles noires marquantes (même partielles) sont interdites dans l'aire de jeu Toute absence non excusée sera sanctionnée d'une amende selon le RF STT, art. 12.2.3 L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident
<b>Restauration</b>	Nous recommandons la cantine du club ainsi que le restaurant du centre sportif.
<b>Hébergement</b>	Les participant(e)s sont prié(e)s d'effectuer eux (elles)-mêmes la réservation de leur logement. Une liste des hébergements est fournie en annexe.

Nous nous ferons un plaisir d'accueillir à Delémont des participant(e)s et un public nombreux et souhaitons à tous des matchs intéressants et une compétition sportive.

### **CTT Delémont**

Michel Voyame, Président